

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220703

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
20 juillet 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
20 juillet 2022

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 28
Votants : 36

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. LEDIEU Christophe
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
M. POTTIER Louis
Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

PETITES VILLES DE DEMAIN

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE COMMERCIALE

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence obligatoire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,
Considérant que l'observation des dynamiques commerciales est définie d'intérêt communautaire,

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la communauté de communes et les communes de Vibraye, Saint Calais et Bessé-sur-Braye souhaite se regrouper pour la réalisation d'une étude commerciale des centres-bourgs.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes, dont le coordonnateur serait la communauté de communes. Ainsi, la communauté de communes sera chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Les communes s'engagent à rembourser à la communauté de communes les frais de l'étude, déduction faites des subventions perçues, sur la base d'un plan de financement prévisionnel :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€
Coût de l'étude commerciale réalisée par un prestataire	48 000 €	<u>Subventions</u> :	
		Département : enveloppe déléguée banque des territoires : 50%	24 000 €
		Département : 30%	14 400 €
		Participations des communes Bessé-sur-Braye, Saint Calais, Vibraye	9 600 €
TOTAL	48 000 €	TOTAL	48 000 €

Proposition de répartition du reste à charge à payer par les communes :

Commune	% de la part restant à charge	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Bessé sur Braye	33	2 667 €	3 200 €
Saint-Calais	33	2 667 €	3 200 €
Vibraye	33	2 667 €	3 200 €
Total	100	8 000 €	9 600 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Vibraye, Saint Calais et Bessé-sur-Braye, pour la réalisation d'une étude commerciale pour les centres-villes de ces trois communes, dans les conditions définies ci-dessus,
- **ENTÉRINE** la répartition du reste à charge pour les trois communes concernées, comme exposé ci-dessus, et précise que cette participation ne pourra excéder le montant prévisionnel annoncé, soit 3 200 € T.T.C. par commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de groupement ainsi que tous documents afférents, et de lancer la commande publique relative à cette étude après avis favorable des trois conseils municipaux.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE*
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS